

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juin 2018

Délibération C4

Création de trois emplois C.U.I. – C.A.E. / P.E.C.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code du travail ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;

VU l'arrêté du préfet de Région en date du 29 janvier 2018 ;

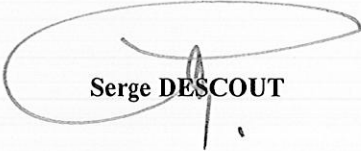
VU le budget de l'établissement ;

DECIDE

Article 1 : de créer trois postes dans le cadre du dispositif « contrat C.U.I. – C.A.E. / P.E.C. » dans les conditions suivantes :

- temps de travail 35 heures hebdomadaires ;
- rémunération sur la base du S.M.I.C. mensuel.

Article 2 : d'autoriser monsieur le président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et signer les contrats correspondants.


Serge DESCOUT